

Retour sur la commission technique du 12 mars

L'évaluation de la Démarche de progrès en Santé au travail

La seconde matinée technique du Cisme de 2015, tenue le 12 mars dernier, a été consacrée à la Démarche de progrès en Santé-Travail, revenant sur la méthodologie, les 3 niveaux, et présentant les derniers outils mis à disposition des SSTI.

C'est Madame Christelle Rebillat, Chef de Projet au Département Innovation et Développement d'Afnor Certification qui a ouvert cette commission technique pour développer les modalités d'évaluation sur site de la Démarche de progrès en Santé au travail (DPST).

À l'origine, en 2006, le Cisme et Afnor certification ont institué un partenariat pour élaborer une procédure d'évaluation de la DPST. L'évaluation est réalisée par des auditeurs d'Afnor, en référence à une grille d'évaluation construite avec le Cisme.

Les auditeurs donnent un avis à l'issue de leur évaluation au vu duquel le Cisme délivre, ou non, au Service audité, une attestation de niveau 1 ou 2, ou une certification de niveau 3. Il s'agit bien d'une démarche portée par le Cisme au bénéfice de la profession. Une centaine de Services sont aujourd'hui engagés activement dans la DPST.

Les 3 niveaux : l'évaluation de niveau 1 vise les fondamentaux. Il s'agit de s'assurer que les fondations sont en place et que le Service est en configuration pour pouvoir s'engager dans la démarche. Une "attestation d'engagement" est remise au Service ayant atteint 14 objectifs.

Le niveau 2 atteste de la mise en œuvre crédible de la démarche. Le Service doit avoir initié une politique d'amélioration continue sur des aspects structurants de son fonctionnement et de ses actions pour le compte de ses adhérents. Ce niveau comporte 15 points d'évaluation, dont 4 "points clés", qui déterminent la remise de "l'attestation de mise en œuvre".

Le niveau 3 certifie une organisation adaptée aux missions que doit assurer un SSTI. Il comporte 22 points d'évaluation, dont 17 "points clés", en vue de l'obtention de la "certification".

Outils et méthodologie : les points d'évaluation des 3 niveaux et les critères associés sont regroupés dans la grille d'évaluation. L'évaluateur attribue à chaque critère une cotation A (dépassé le niveau d'exigence), B (satisfait à l'exigence), C (ne satisfait que partiellement à l'exigence), ou D (ne satisfait pas à l'exigence), selon l'appréciation qu'il en fait. Il procède ensuite à une évaluation globale du point d'évaluation.

Le déroulé du processus jusqu'au rapport d'évaluation final : les étapes sont conduites selon une procédure commune aux 3 niveaux. Le Cisme enregistre la demande du Service candidat à l'évaluation et la transmet à Afnor certification qui prend contact avec le SSTI sous 10 jours ouvrés.

Le Service peut demander à être évalué selon le niveau de son choix. En fonction des résultats, l'auditeur proposera l'obtention, l'obtention conditionnelle ou l'obtention du niveau inférieur.

L'évaluateur prend ensuite contact avec la direction du Service pour caler les modalités pratiques de son intervention.

Le Service procède à l'autoévaluation des aspects de son organisation visés par le niveau demandé.

L'évaluateur rédige ses conclusions dans un rapport d'évaluation qu'il adresse au Cisme. Ses conclusions vont de "attestation ou certification avec mention" à "attestation ou certification non remise".

Le Cisme prononce sa décision et en informe le Service demandeur. La durée de validité des décisions est établie pour 2 ans (niveau 1), 3 ans (niveau 2) et 5 ans (niveau 3).

Témoignage du Service de Narbonne



Monsieur Philippe Rolland, Directeur du SSTI de Narbonne, est intervenu pour présenter l'expérience positive de son Service qui a déjà validé le niveau 1 de la DPST et prépare le niveau 2. En synthèse, il en ressort que la Démarche de progrès :

- a créé un espace de dialogue et de propositions ; elle s'est révélée un outil puissant de communication interne ;
- a peu à peu imposé en pratique, une méthode de travail ; organisation des réunions avec ordre du jour, compte rendu, feuille de présence et surtout tableau de relevé de décisions pour le suivi des actions ;
- a amené une harmonisation des pratiques grâce aux procédures et aux modes opératoires qui ont rendu lisible l'activité professionnelle de chacun et plus faciles les éventuels remplacements internes ;
- par la qualité actuelle des fiches d'amélioration, constitue une vraie source d'évolution positive des pratiques professionnelles.

La DPS a initié un projet phare du Service de Narbonne, commun à 100 % des collaborateurs : la création d'une méthode pour analyser et hiérarchiser les besoins des adhérents et de leurs salariés en matière de prévention.

La conclusion toute naturelle de ce constat est que le Service de Narbonne s'est mobilisé pour soutenir, ces jours-prochains l'évaluation de niveau 2, afin d'obtenir son "attestation de mise en œuvre".





Menu principal du Portail Démarche de Progrès en Santé au travail.

Portail Amexist "Freemium" en ligne

Le Cisme, en partenariat avec l'éditeur BlueKango, propose désormais à tous les SSTI un outil gratuit (freemium) de gestion et d'animation en ligne de la Démarche de progrès. Il est ouvert aux directeurs de Services, auxquels, sur simple demande seront communiqués un identifiant et un mot de passe leur permettant de se connecter. Il leur suffit pour cela de retourner au Cisme le bulletin réponse en ligne. L'applica-

démarche de progrès. Elle permet d'associer à chaque critère la notation correspondante (A, B, C ou D). Elle génère automatiquement un rapport sur l'avancée des travaux, rassemble les éléments de preuve associés et autorise la création de fiches actions pour la poursuite de la démarche.

La grille interactive peut être exportée au format Excel en incluant l'ensemble des notes et commentaires entrés par l'utilisateur dans le portail.

Outre ces outils de gestion, le freemium inclut une Gestion Électronique de Documents (GED) avec la "Base documentaire du Service", troisième bouton, directement organisée et alimentée par l'utilisateur. Peuvent notamment y être stockés les éléments de preuve et autres documents rattachés à la grille Amexist.

Enfin, le portail donne accès en consultation à la "Base Cadre Nationale", quatrième bouton, qui regroupe les documents et outils en partage des SSTI. Y sont stockées les publications partagées via une base intermédiaire dite "fourre-tout" et remplissant les critères de sélection basés sur les notations des utilisateurs.

L'attribution des notes se fait directement au sein du portail Amexist, le directeur recevant une notification à chaque publication d'un nouveau document dans la base partagée "Fourre-tout" et pouvant alors lui attribuer une note. En fonction de sa notation, un document peut être mis à disposition de tous dans la Base Cadre Nationale.

Le Service est accompagné dans la prise en main de ce portail Amexist, par un contact direct en ligne avec le service technique de l'hébergeur et via un groupe "DPST" accessible sur les forums d'aide.

Les SSTI qui le souhaitent peuvent choisir de s'abonner auprès de l'éditeur à une formule élargie dite "DPS", qui propose, outre les fonctionnalités de la version gratuite, des comptes séparés pour les "utilisateurs" (les salariés du Service) et un profil d'animateur, qui permet de gérer, sur la même plateforme, de nombreux aspects de l'activité du Service et la Démarche de progrès. ■

AUTO-ÉVALUATION CERTIFICATION AMEXIST				
Arborescence		Synthèse générale	Éléments de preuve	Paramétrage
<input type="radio"/> Tout ouvrir <input type="radio"/> Tout fermer				
1 - GOUVERNANCE DU SSTI (POINT CLÉ)				
1.1 (N3)	Les compositions du Conseil d'Administration et de la Commission de contrôle respectent les textes en vigueur et sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de l'association.			
1.2 (N3)	Les statuts et le règlement intérieur sont accessibles par toutes les parties prenantes (adhérents, organisations représentatives de salariés et organisations professionnelles ou interprofessionnelles d'employeurs, Administration, personnel du Service,...)			
1.3 (N1) (N3)	Une formation au cadre et aux enjeux de la Santé au travail est proposée à tous nouveaux membres du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle.			
1.4 (N1) (N3)	Une formation au cadre et aux enjeux de la Santé au travail est régulièrement proposée aux membres du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle.			
1.5 (N3)	Le Service est en mesure de dire qui a été formé, quand, et par qui.			
1.6 (N1) (N3)	L'ordre du jour du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle prévoit des points réguliers sur l'élaboration ou la mise en œuvre du projet de Service.			
2 - ANALYSE COLLECTIVE DES BESOINS (POINT CLÉ)				

tion s'ouvre sur une interface simplifiée composée de quatre boutons.

Le premier bouton "Amexist" donne accès à une grille d'évaluation dynamique, avec les différents points clefs et critères des niveaux 1 à 3 de la

Sous le deuxième bouton "Plan d'actions", les fiches actions créées au fil des critères sont regroupées dans un Plan d'Actions, qui permet de visualiser leur taux d'avancement respectif et le planning global sous forme de diagramme de Gantt.